



SODEPA

Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
Livestock Development Corporation

DECISION N°~~109~~/D/2025/SODEPA/DG/DAF/DPC/SDFBM/SMP DU **21 OCT 2025**

Declarant infructueux l'Appel d'Offres National Restreint N°002/AONR/SODEPA/CIPM/2025 du 25 septembre 2025 portant recrutement de groupement de cabinets d'architecture et de bureaux d'études pour la réalisation des études architecturales et techniques en vue de la construction des infrastructures techniques et pastorales pour les sites de Faro, Djohong, Ndokayo et Afanloum pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA).

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Acte Uniforme révisé du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêts Economique ;
- Vu la Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 74/182 du 08 mars 1974 portant création de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), modifié et complété par le Décret n°81/395 du 09 septembre 1981 ;
- Vu le Décret n°2016/069 du 04 février 2016 portant nomination du Directeur Général ;
- Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°001/ASMI/SODEPA/DG/DAF/DPC/SDFBM/SMP du 02 septembre 2025 pour la présélection de cabinets d'architecture et de bureaux d'études pour la réalisation des études architecturales et techniques en vue de la construction des infrastructures techniques et pastorales pour les sites de Faro, Djohong, Ndokayo et Afanloum pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastorale et Halieutique, exercice 2025;
- Vu l'Appel d'Offres National Restreint N°002/AONR/SODEPA/CIPM/2025 du 25 septembre 2025 portant recrutement de groupement de cabinets d'architecture et de bureaux d'études pour la réalisation des études architecturales et techniques en vue de la construction des infrastructures techniques et pastorales pour les sites de Faro, Djohong, Ndokayo et Afanloum pour le compte de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 20 Octobre 2025 relatif à l'examen du Rapport de la sous-commission d'analyse des offres pour Appel d'Offres National Restreint N°002/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 25 septembre 2025.

DECIDE

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National Restreint N°002/AONO/SODEPA/CIPM/2025 du 25 septembre 2025 est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 21 OCT 2025



Copies :

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM-SODEPA
- CHRONOS/ARCHIVES
- AFFICHAGE



50 ans au service de la production animale

Société à Capital Public - Capital Social: 11 962 221 262 FCFA
Siège Social: Direction Générale, Rue Foe Yaoundé - Cameroun
RCCM N° RC/YAO/2021/M/454 - Contribuable n° 037400008375-S

SODEPA «SA»
B.P. 1410 - Tel.: +237 222 200 810 - Fax: +237 222 200 809
Site web: www.sodepa.cm Email: infos@sodepa.cm